

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

TRANSPORT SCOLAIRE - Ecoles communales
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

A compter de la rentrée scolaire de Septembre prochain, votre enfant devra **obligatoirement** être en possession d'une carte de transport qui sera délivrée par la Région, pour être autorisé à prendre le car scolaire afin d'aller du domicile à l'école, ou de l'école à la cantine le midi.



OBLIGATION DE S'INSCRIRE EN LIGNE
DU 18 JUIN AU 31 JUILLET 2019
<https://transports.normandie.fr>

Conformément à la délibération du 11 juillet 2018, la Commune de Saint Nicolas d'Aliermont prend en charge le montant de la participation familiale au titre de l'abonnement scolaire (60 € par enfant). Toute majoration reste à la charge des familles.

Attention : toute inscription au-delà du 31 juillet sera facturée 20 € par la Région.

■ **A compter du 18 juin 2019**, la Région gère les inscriptions à l'aide d'un nouveau logiciel. Vous pouvez procéder à l'inscription de votre enfant sur le site transports.normandie.fr. Les identifiants et mots de passe utilisés les années précédentes ne sont plus valables pour accéder à votre dossier.

Pour toute inscription, vous devez obligatoirement créer un nouveau « compte famille » puis procéder à l'inscription. Vous avez **jusqu'au 31 juillet 2019** pour le faire (majoration du tarif au-delà sans justificatif).

La Région procédera à l'envoi des titres de transport par voie postale à compter du 19 août. Si vous n'avez rien reçu au 27 août, veuillez contacter le service des transports publics routiers de votre domicile.

■ Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez vous rendre dans les établissements publics proposant un accès à internet pour procéder à l'inscription :

MSAP - Maison de Services au Public
Communauté de Communes Falaises du Talou
46 bis – Rue du Général de Gaulle
76630 ENVERMEU
Tél. : 02 35 04 85 10

■ Contact utile : Seine-Maritime - Service des Transports Publics Routiers
Tel : 02 22 55 00 10 - E-mail : transports76@normandie.fr
Adresse : 5 rue Robert Schuman - CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex

■ **N.B. – Pour le transport des élèves des écoles primaires, une deuxième carte est obligatoire et sera délivrée par la Mairie fin Août moyennant paiement d'une participation d'un coût modique (16 € / famille / trimestre).**

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

